



Contestation indemnisation de véhicule neuf et encaissement

Par **Florian01**, le **25/05/2013** à **11:11**

Bonjour,

Je me permet de poser ici une question à laquelle je n'ai pas trouvé de réponse sur la toile.

J'ai eut un accident avec ma voiture en février 2013 (véhicule acheté neuf en août 2012, assuré tout risques avec option remboursement valeur à neuf véhicule et aménagements pendant 3 ans). Le véhicule étant déclaré VEI par l'expert (Réparations supérieures à la valeur à dire d'expert), l'assurance à proposé une indemnisation à un montant inférieur à la valeur d'achat. J'ai reçu un chèque sur lequel il manque environ 2000 euros pour arriver au montant du véhicule.

Ma compagne à pu prendre contact avec l'assurance, nous avons envoyé suite à leurs indications une LRAR stipulant notre désaccord. Ma question est la suivante: pouvons nous cependant encaisser le chèque d'indemnisation qu'ils nous on envoyé ? Cette somme nous est indispensable pour pouvoir racheter un véhicule de remplacement, mais pourrons nous continuer nos démarches afin de récupérer le complément ?

Merci beaucoup, cordialement